



PROCES-VERBAL
Séance du mardi 30 septembre 2025
A l'Ancien Stand à Blonay à 20h30

Présidence : Charles Morard

M. le Président souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle.

L'appel fait constater la présence effective de 62 Conseillères et Conseillers, Président compris. La majorité absolue est fixée à 32. Dès lors, M. le Président déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il déclare la séance ouverte à 20h04 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Il rappelle que conformément au règlement, aucun membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (art. 57 RCC).

Il a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi, la presse, ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

Se sont excusés : Ljatif Bajramovic, Mathieu Balsiger, Judith Bass, Carlos Contreras, Lory Gigandet Balsiger, Joëlle Mansourian, Tommasina Maurer, Carole Roulet, Dominique Ruchet, Frédéric Schneiter, Robin Shah, Maurine Volet, Mélanie Wunderli, Pascale Yoakim, Jean-Christophe Zuchuat

Arrivées tardives : Joey Fares, Daniel Moser

Démissionnés : -

Municipalité – présents : Alain Bovay, Bernard Degex, Laura Ferilli, Gérald Gygli, Sarah Lisé

Municipalité – excusé : Thierry George, Jean-Marc Nicolet

Huissières : Mme Lucienne Vodoz, Mme Iris Juvet, Mme Manuela Debernardi

1. Adoption de l'ordre du jour définitif

M. le Président annonce

- que le préavis numéro 18-2025 concernant la perception de l'émolument pour l'usage du sol et création d'un fonds pour l'énergie et le développement durable a été retiré.
- avoir été notifié de façon informative que le préavis numéro 26-2025 concernant l'installation de la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II et III, pour un montant total CHF 2'650'000.- a été repoussé. Étant donné que le règlement prévoit que l'Ordre du Jour est établi d'entente entre la municipalité et le Conseil, il ouvre la discussion sur ce sujet spécifique.

La parole est ouverte,



Mme Michèle Perrelet, UCBSL

« J'aimerais bien que l'on réinsère le préavis 26-2025 car je trouve qu'il est absolument nécessaire que nous le mettions aujourd'hui en votation. Ces enfants ont toujours un toit qui coule. J'ai aussi fait une interpellation qui va dans ce sens ».

Mme Sarah Lisé, Municipale

Donne des explications complémentaires quant à la décision de la municipalité de reporter ce préavis, tel qu'annoncé dans la communication No 37-2025. Il s'agit en effet d'une décision prise par la municipalité pour des raisons purement budgétaires et de calendrier, et non pas sur le fond.

Elle rappelle qu'il ne s'agit pas d'un préavis d'investissement mais d'un préavis qui concernera le budget de fonctionnement de l'année 2026. Elle ajoute que la COFIN va recevoir le projet de budget 2026 cette fin de semaine. Les membres du Conseil communal, quant à eux, le recevront fin octobre début novembre. Il a donc été préféré que le Conseil puisse voter ce préavis en pleine connaissance de cause et en ayant le budget. Il s'agit de CHF 1 mio de plus au budget de fonctionnement 2026 et ce n'est donc pas une dépense qui peut être amortie. Cette décision a été également motivée par l'annonce cantonale de budget qui serait reporté sur les finances communales. Pour l'instant, ce report de charges canton /communes est à l'étude.

M. Gérald Gygli, Municipal

Informe que la municipalité s'engage à déposer ce préavis dans le courant du premier semestre 2026. Il sera fait en sorte que ce préavis pour les pavillons provisoires soit déposé en même temps que le préavis pour la rénovation des collèges de Bahyse II et III.

Mme Michèle Perrelet, UCBSL

« J'ai bien compris et je trouve d'ailleurs très élogieux que notre municipalité ait le souci d'économiser de l'argent mais je trouve qu'il ne faut pas économiser sur le dos des enfants et je ne pense pas que l'installation des containers avant l'année prochaine soit un problème.

Je pense très honnêtement que côté sécuritaire, ce n'est pas non plus une solution, que l'on n'a pas le droit d'attendre. Je pense qu'il y a d'autres préavis qui ont été voté et que l'on pourrait retarder un petit peu et peut-être prendre des fonds là ».

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

Mentionne que lors de la discussion pour ce préavis, il était question de le présenter impérativement à cette date, pour pouvoir lancer la construction de ces containers et pour pouvoir en disposer au printemps. Il aimerait donc savoir si ces derniers seront disponibles à l'automne, si le préavis est voté au printemps.

M. Gérald Gygli, Municipal

Répond que le fait de repousser la discussion sur ce préavis pourrait également repousser l'arrivée des pavillons, sachant que s'ils arrivent au mois d'octobre ou novembre, un déménagement pendant cette période ne sera pas possible. Les importants travaux de construction et de rénovation doivent être réalisés en juillet et août. Cela signifierait donc que les travaux seraient reportés d'une année.

Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s

Souligne que la commission de suivi a eu les étapes les unes après les autres et à chaque réunion, elle était informée qu'il y avait une année de retard à cause des recours. Au final, il s'agit de 3 ans de retard. Si le préavis n'est pas voté ce jour, cela repoussera encore d'une année. Elle se dit inquiète et demande s'il serait possible d'avoir un état des lieux un peu plus précis sur la réalisation de ce projet.

Elle souhaite également savoir si la commune a reçu des nouvelles du tribunal vu que la plaignante a encore reporté au niveau fédéral.

M. le Syndic

Répond qu'il n'y a pas de nouvelles du tribunal fédéral. Le recours a été enregistré au printemps, et qu'il faut compter un à deux ans pour avoir une réponse. Cependant, vu la simplicité du recours, une réponse



pourrait intervenir l'année prochaine. Les travaux ne peuvent cependant pas démarrer avant la réponse du tribunal fédéral.

Il ajoute que la COFIN est informée en priorité de la situation et que la commune est l'une des communes du canton les plus impactées par les mesures d'économie de CHF 40 mio et report de charges du canton.

Si le préavis est voté au courant du premier semestre 2026, cela reporte les constructions au mieux à juin 2027.

La municipalité souhaite revenir avec une situation nette et claire afin que le conseil communal puisse bien se déterminer, prendre des décisions en toute connaissance de cause et même éventuellement accepter une marge d'autofinancement négative. Il ajoute qu'il n'a jamais eu cette situation en 24 ans.

Il reconnaît que les enfants des deux classes au dernier étage souffrent et qu'il faudrait envisager de trouver des solutions alternatives.

Mme Michèle Perrelet, UCBSL

« Je reviens sur votre commentaire concernant la COFIN et étant membre de la COFIN, ma précédente intervention est du côté personnel. La COFIN n'a pas reçu d'information autre que celle que tous les conseillers communaux, à savoir la communication 37-2025. Nous avons eu des séances et dans ces séances nous avons travaillé sur ce préavis 26-2025 sans pour autant avoir été informé que ce préavis serait retiré ».

M. le Syndic

Répond qu'il a reçu le matin même des nouvelles concernant le report de charges du Canton via des captures d'écran prises lors d'une visio conférence et que la Municipalité attend recevoir lesdits documents.

Mme Sarah Lisé, Municipale

Informe que le budget a été finalisé la semaine dernière, qu'il est en cours de mise en page et qu'il sera remis à la COFIN cette semaine. L'impact de la décision du Canton pourra être discutée lors de la prochaine séance avec la COFIN, à savoir le 6 octobre.

Mme Michèle Perrelet, UCBSL

Comprend la situation et maintient tout de même son vœu de maintenir ce préavis à l'Ordre du Jour.

Mme Marisa Gullo-Ott, PS & Allié.e.s

Se demande s'il y a un risque de se retrouver dans l'urgence parce que l'école ne répond plus aux normes sécuritaires et sanitaires et qu'il faille installer cette école provisoire dans un bref délai.

M. Pierre Fischer, USBSL

Souligne que s'il a bien compris c'est une nécessité de refaire cette école et d'avoir ces classes temporaires, et que, quelle que soit la situation du Canton, il faudra faire les rénovations et travaux de Bahyse en louant ou achetant ces containers. Dès lors, il ne comprend pas pourquoi cela ne serait pas fait maintenant.

M. le Syndic

Répond que si la commune achetait les containers, la dépense pourrait passer dans les investissements. Or pour l'instant il s'agit d'une location qui, la première année, charge les comptes de fonctionnement d'env. CHF 1 mio.

Si le conseil communal est d'avis qu'il faut absolument avancer, la municipalité reviendra en novembre avec une proposition. Cependant, le fait de décaler de quelques mois permet de faire des économies sur une année à venir qui est difficile pour différentes raisons économiques. L'exercice 2027 sera un peu meilleur suite à l'ouverture du Crêt et d'autres constructions, car il y aura de nouveaux habitants.

M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s

M. le Syndic a mis le doigt sur un point qui est important et qui a été d'ailleurs soulevé dans le rapport de la commission des finances, à savoir : quelle serait la différence au niveau du financement si on achetait les containers ou si on les louait. Un achat pourrait être amorti sur une période plus courte qu'un bâtiment



habituel vu qu'il s'agit d'installations provisoires. Mais ces éléments pourraient être utilisés rapidement et être éventuellement réutilisés par la suite, ou revendus.

Il ajoute que la différence de prix entre location et achat, est sauf erreur de CHF 700'000.-

Mme Sarah Lisé, Municipale

Répond qu'il a raison et que c'est une des options que la municipalité a décidé de ré-étudier.

M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s

« On vient de nous annoncer qu'il y aura un probable report d'une année de la construction du bâtiment suite au recours, etc. Donc ce sont peut-être quelques centaines de milliers de francs, et je crois que c'est très rapidement, que l'on devrait envisager l'achat, car cela durera probablement beaucoup plus longtemps que ce qui avait été envisagé ».

M. le Syndic

Au vu des échanges, la municipalité souhaiterait avoir un vote de consultation.

M. Yvan Kohli, PLR

« Il y a déjà eu plein de préavis qui ont été retirés par la municipalité mais on n'a jamais voté pour savoir si oui on acceptait, ou non ».

La séance est suspendue à 20h27 et reprend à 20h31.

Suite à une arrivée, le nombre de Conseillères et Conseillers présents est dès lors de 63, avec la majorité à 32.

M. le Syndic

Informe que la municipalité reviendra au mois d'octobre avec le préavis, qu'elle reste dans les délais et rencontrera la COFIN le lundi suivant. La question de l'achat ou de la location sera rediscuté.

M. le Président

Informe que si le Conseil communal tient à faire voter le préavis 26-2025 ce même jour, la municipalité est en droit de prononcer un report directement après.

Mme Michèle Perrelet, UCBSL

Suite aux commentaires, elle se dit satisfaite et retire son interpellation.

M. le Président informe :

- que la réponse à l'interpellation de Mme Marisa Gullo-Ott, PS & Allié.e.s, intitulée "Mesures d'austérité cantonales, quel impact sur la population de Blonay - St-Léger n'est pas encore disponible
- avoir reçu une interpellation de M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s, intitulée « OUI à l'information, NON à la désinformation », ce qui modifie l'Ordre du Jour.

M. le Président lit l'ordre du jour modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2025
3. Assermentation
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. **PREAVIS 25-2025** concernant un prêt pour l'équipement et l'aménagement de la structure d'accueil des Vergers à St-Légier – La Chiésaz en faveur de la Fondation REBSL, pour un montant de CHF 1'300'000.-



7. ~~PREAVIS 26 2025~~ concernant l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II et III, pour un montant total de CHF 2'650'000. / REPORT
8. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
 - 8.1. Postulat de M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s intitulé « Pour une politique de l'information communale » (28.01.2025)
 - 8.2. ~~Interpellation de Mme Marisa Gullo-Ott, PS & Allié.e.s, intitulée « Mesure d'austérité cantonale : quel impact sur la population de Blonay – St-Légier ? » 26.08.2025)~~
9. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
 - 9.1 Interpellation d'Yves Filippozzi, Les Vert.e.s. intitulée « OUI à l'information, NON à la désinformation »
10. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
11. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
12. Propositions individuelles et divers

La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à la majorité (62 oui, 0 non, 0 abstention).

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 septembre 2025

La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (54 oui, 0 non, 8 abstentions).

3. Assermentation

M. le Président, annonce qu'en remplacement de la conseillère communale Mme Maya Keren (PS & Allié.e.s), le bureau du Conseil Communal a élu le 12 septembre 2025, la conseillère communale, Mme Catherine Meyer (PS & Allié.e.s).

Il invite Mme Catherine Herrero, ainsi que Mme Catherine Meyer de bien vouloir s'avancer et prendre place devant l'assemblée afin d'être présentée.

Mme Catherine Herrero, PS & Allé.e.s

« Catherine Mayer est d'origine neuchâteloise née à Bâle. Elle a habité diverses villes dont Bâle, Stalden, Martigny, Lausanne, Neuchâtel, puis s'est établie à Genève pendant 25 ans. Fraîchement retraitée, d'une carrière dans la banque et la finance, elle a rejoint notre commune en mai 2021 pour s'y installer avec son compagnon, blonaysan de longue date. Catherine Meyer voit dans son engagement au Conseil le privilège de pouvoir participer à l'évolution de notre commune et y partager ses idéaux et ses valeurs. Elle apprécie le charme et les agréments de notre commune et se réjouit de pouvoir échanger sur les divers sujets qui nous occupent ».

Après lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil, M. le Président procède, devant le podium, **à l'assermentation de Mme Catherine Meyer.**

Cette dernière promet de respecter le serment en levant la main droite.



Suite à l'assermentation et l'arrivée d'un conseiller, le nombre de Conseillères et Conseillers présents est dès lors de 65, avec la majorité à 33.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président annonce :

Représentations :

- 11 septembre lors de la traditionnelle soirée pour les nouveaux habitants et nouveaux bourgeois.
- 13 septembre au Festival 2 en 1
- 27 septembre lors de la désalpe

Correspondance :

- Donne lecture d'un résumé d'une lettre ouverte reçue d'un ancien collaborateur des VMCV (annexée au PV)

Votations :

- Donne lecture des résultats des votations du dimanche 28 septembre 2025

Informe :

- Que la dernière séance du Conseil se tiendra dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, le 5 décembre 2025 et sera suivie du traditionnel repas. Le trajet se fera en bus.
- Que la sortie du printemps aura lieu le samedi 2 mai 2026.

5. Communications de la Municipalité

Communications :

No 34-2025 - Dépassement du préavis photovoltaïque pour le bâtiment de Praz-Dagoud (préavis 02-2025) - Remise en état de la toiture

No 35-2025 - Intervention de Mme la conseillère communale Cécile Vouilloz - Lieu de la Fête nationale'

No 36-2025 - Retrait du préavis 18-2025 concernant la perception de l'émolument pour l'usage du sol et création d'un fonds pour l'énergie et le développement durable

No 37-2025 - Préavis 26-2025 concernant l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II et III, pour un montant total de CHF 2'650'000.-

M. le Syndic

Annonce l'absence à la séance de M. Jean-Marc Nicolet, Municipal et Thierry George, Municipal, tous deux en vacances

M. Bernard Degex, Municipal

1/ « Demain, 1er octobre, l'accueil préscolaire "Les Vignes", à Mottex ouvrira ses portes et l'UAPE "Les Vergers" ouvrira le 27 octobre.

A la séance du 28 octobre, je reviendrai avec une présentation sur l'état de situation de nos structures, les listes d'attente, etc ... »

2/ « Je me permets de répondre à la question posée dans les divers par le Conseiller Yvan Kohli.

En lieu et place d'un courrier à l'EVAM, la commission d'intégration a rencontré le nouveau responsable du Foyer de Mottex, M. Fabien Raux.

Suite à un courrier de voisins, voisins qu'il a rencontré, il a renforcé les mesures de contrôle internes et externes, dans le périmètre direct du Foyer. Ses équipes de nettoyage interviennent également aux



alentours, afin de nettoyer les éventuelles traces de littering. Il s'avère par ailleurs que tous les déchets ne sont pas à mettre en lien avec les habitants du Foyer, mais ses équipes ne font pas la distinction. Ces affirmations sont confirmées par un vigneron proche, qui se plaint que sa câpote est souvent utilisée par des jeunes de la région pour consommer quelques produits, et qu'ils y laissent passablement de déchets. Il y a eu aussi une rencontre entre le vigneron en question et le responsable du Foyer.

Finalement et concernant la Police, on dénombre 32 inscriptions au journal des événements police entre 2024 et 2025 pour le foyer EVAM à Blonay pour 2025, principalement pour des faits internes au foyer, tels que voies de faits (5), vol (1), individu perturbé (2), mœurs (1), indésirables (3) ou pour des nuisances sonores qui seraient provoquées par des bénéficiaire (3). Cela signifie que la police n'a pas pu apporter précisément la preuve que c'était des bénéficiaires du Foyer.

Par rapport à une plainte précise d'un couple de voisin, le Lt Emery, responsable de la prévention à l'ASR, a rencontré le responsable du foyer de Mottex en présence du coordinateur régional de l'EVAM, établissement qui avait également reçu le message et qui y avait répondu. Un contact téléphonique de la part de l'ASR a été effectué avec les plaignants pour les rassurer.

Il y a lieu de préciser que le réseau entre Police Riviera, l'EVAM, les écoles et les TSP fonctionne particulièrement bien dans la région. Ceci permet de réagir rapidement et de manière concertée aux problématiques pouvant survenir.

Concernant le nombre d'interventions au Foyer cité plus haut, cela représente 17 interventions en 2024 par rapport à 3'936 interventions sur notre territoire, soit 1'051 interventions réactives et 2'885 interventions proactives.

Il faut encore rappeler que si des voisins sont dérangés par des nuisances, ils ne doivent pas hésiter à faire appel à la police, avec pour avantage de garder une trace dans le journal des événements.

Nous espérons ainsi avoir répondu aux questions de M. Kohli ».

M. Yvan Kohli, PLR

Remercie la municipalité et informe qu'il a eu un entretien avec le nouveau directeur et ses réponses étaient effectivement claires et il n'a pas nié les faits, notamment pour le vignoble. Tout semble sous contrôle.

6. PREAVIS 25-2025 concernant un prêt pour l'équipement et l'aménagement de la structure d'accueil des Vergers à St-Légier – La Chiésaz en faveur de la Fondation REBSL, pour un montant de CHF 1'300'000.-

La discussion générale est ouverte,

M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s

“Le rapport de la COFIN, à la fin de la première page comporte une phrase qui m'a interpellé : location à un coût conséquent ou fourniture de locaux/murs nus avec un loyer inférieur.

D'abord, en préambule, la structure d'accueil est destinée aux enfants, c'est-à-dire aux adultes de demain, ces adultes qui seront des décideurs. Nous avons donc, au conseil communal, un rôle de recherche d'exemplarité, notamment en termes d'architecture bioclimatique, qui est la seule solution de faire face aux dérèglements avérés.

D'autres sujets, comme la sobriété dans l'usage des ressources naturelles, est aussi une thématique que nous devons aborder. La construction, appelée « les Vergers », en fait, c'est une appellation fautive puisqu'elle a fait disparaître les vergers, qui est à l'opposé du parquet architectural exemplaire. Par exemple, l'excavation démesurée impliquant une noria de poids lourds à travers le village, l'invraisemblable quantité de béton utilisée, tout ça pour parquer des voitures.

Une telle débauche de matériaux a une conséquence évidente sur le coût de la construction; on va plutôt parler de surcoût de la construction. Et le préavis ne donne aucun coût comparatif avec une réalisation issue de la commande publique, ce qui est évidemment regrettable. Dans de telles conditions, je ne pourrais pas accepter les conclusions proposées ».



M. Philippe Volet, PLR

« Pour répondre à M. Yves Filippozzi, je ne vois pas tout à fait le lien entre la phrase qu'il a mis en évidence sur notre rapport et son explication. Pour que l'on ne se trompe pas dès le départ, on ne construit rien, c'est juste un transfert d'un montant.

La construction se faisait indépendamment, que la commune prenne des locaux ou pas, ce qui est un autre débat. Il y a certainement eu une procédure tout à fait en ordre de mise à l'enquête sur laquelle vous avez sûrement pu vous prononcer. On est donc juste en train de poser la question si le financement qui a été pris auprès d'une banque peut passer au nom de la commune afin de réduire les coûts dus aux intérêts ».

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président relit les conclusions :

- d'accorder un prêt pour l'équipement et l'aménagement de la structure d'accueil des Vergers à St-Légier-La Chiésaz, en faveur de la fondation REBSL, pour un montant de CHF 1'300'000.-;
- d'appliquer le taux d'intérêt moyen communal des emprunts à long terme;
- d'octroyer le prêt sur une durée maximale de 20 ans.

Au vote, le préavis municipal No 25-2025 accepté à la majorité (62 oui, 1 non et 1 abstention).

~~7. PREAVIS 26 2025 concernant l'installation et la location de classes provisoires dans le cadre des travaux de rénovation et d'agrandissement des collèges de Bahyse II et III, pour un montant total de CHF 2'650'000. / REPORT~~

8. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

8.1 Postulat de M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s intitulé « Pour une politique de l'information communale » (28.01.2025)

«J'aimerais tout d'abord remercier et féliciter la municipalité d'avoir répondu à notre postulat par un rapport structuré, exhaustif et clair. Cette charte de la communication communale constitue une excellente marche à suivre pour la municipalité et l'administration en établissant les responsabilités et en déterminant les outils de communication institutionnelle. 24 pages, c'est un gros travail d'élaboration, de concertation et de mise en perspective. Je salue ce travail en profondeur et dans les détails, qui sera utile pour la suite. Avec la fusion, un grand pas a été fait pour la cohérence et la professionnalisation de l'information communale.

Si je salue cette démarche sur le plan administratif, je reste sur ma faim quant à la vision politique qui la sous-tend. J'entends par politique le sens noble et non partisan du terme, qui implique toute la communauté locale, la polis comme disaient les Grecs, la cité.

Certes, on y trouve des affirmations comme quoi la communication publique est un « vecteur de démocratie locale », qu'elle doit être « respectueuse du pluralisme », qu'elle veut « favoriser l'implication citoyenne », voire « renforcer l'implication citoyenne ».

Mais dans les faits la communication communale est verrouillée en ne s'exerçant que de haut en bas et en préférant des concitoyens et concitoyennes muets ou, au mieux, libres d'exercer une parole sous le contrôle de l'«Autorité». Cette communication à sens unique trouve son expression dans un des fondements essentiels de la charte de COMMuneINFO : « Aucune opinion personnelle ou prise de position électorale n'y est admise. »

Permettez-moi une comparaison quelque peu exagérée : pour celles et ceux qui ont vécu le temps où l'on se gaussait de la Pravda (terme qui signifie LA vérité), le journal officiel de l'URSS, cette politique de



silence forcé de notre population paraît d'un autre âge. Même le journal 24 Heures avait introduit il y a un demi-siècle un courrier des lecteurs...

Alors que notre Municipalité est devenue partie prenante de la participation citoyenne durant cette législature, j'ai peine à comprendre qu'elle n'y concède aucune place dans son moyen phare de communication.

Heureusement, le rapport envisage une petite brèche à ce sacro-saint principe du citoyen muet, puisqu'il envisage la rédaction d'articles par les jeunes eux-mêmes. Un tout premier pas pour prendre en compte une des demandes suite à l'enquête sur notre journal communal souhaitant une ouverture plus marquée à l'interaction citoyenne.

Oserais-je pour terminer suggérer une proposition iconoclaste en vue des prochaines échéances afin de favoriser le débat politique, essentiel à une vraie démocratie ?

La Municipalité est entrée en matière pour fournir un affichage équilibré pour tous les groupes et partis. Serait-il vraiment impossible que le COMMuneINFO paraissant avant les élections offre à chaque groupe le même espace pour présenter son programme ?

Ce serait une manière de définir la neutralité, non pas de manière négative en refusant de donner « la parole aux habitants » (allusion à ce qui se passait avant les séances de Conseil communal de Saint-Légier – La Chiésaz) mais au contraire en l'accordant à toutes les sensibilités représentées par nos différents groupes ? Il en va d'une véritable information des électrices et électeurs.

M. Claude Schwab ne dépose pas de résolution

M. le Syndic

Répond qu'il a déjà été discuté à plusieurs reprises concernant le courrier des lecteurs. COMMuneINFO n'est pas un quotidien, ni un hebdomadaire. À l'instar des autres journaux communaux, que ce soit Montreux, la Tour-de-Paix, il n'y a pas d'ouverture à la population car il y a d'autres espaces qui leur sont ouverts. Il laisse à la future municipalité de pouvoir éventuellement en débattre. Actuellement, la municipalité travaille en partenariat avec la société des commerçants de Blonay et de Saint-Légier et ce sujet est toujours très délicat. Il ajoute qu'il n'est pas souhaité d'ouvrir cette publication à des démarches dogmatiques et qu'il s'agit bien entendu d'informer sur la politique. Il y a eu des enquêtes auprès de la population dont les avis ont été pris en compte. Il est d'avis qu'il ne faut pas revoir le contenu de COMMuneINFO en période électorale car ce changement nécessite un peu plus d'attention afin de se rendre compte quelles seraient les conséquences d'ouvrir les pages à des revendications, voire de devoir censurer un texte, ce qui est très difficile car générant beaucoup de réactions. La demande sera aussi transmise au responsable de communication qui s'est aussi engagé à présenter le futur règlement.

8.2 Interpellation de Mme Marisa Gullo Ott, PS & Allié.e.s, intitulée « Mesure d'austérité cantonale : quel impact sur la population de Blonay – St Légier ? » (26.08.2025)

8. Dépôt initiatives (motion, postulat, interpellation)

9.1 Interpellation de M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s. intitulée « OUI à l'information, NON à la désinformation »



Conseil communal de Blonay – Saint-Légier, séance du 30 septembre 2025

Interpellation

OUI à l'information, NON à la désinformation

Dans son édition tous-ménages no 217 du 27 août au 2 septembre 2025, le journal Riviera Chablais Hebdo consacre une demi-page au "dézonage", procédure qui consiste à retirer de la zone à bâtir des surfaces considérées comme excédentaires.

Interrogé par le journaliste, le municipal en charge de l'aménagement du territoire a notamment déclaré: *Je pense qu'en 2014, il fallait être bien malin pour savoir comment les droits des parcelles allaient être traités 10 ans plus tard.*

Ce point de vue est-il fondé?

Pour y répondre, j'ai compilé les dossiers publics relatifs à cette thématique. Voici ce que j'ai relevé.

Dans son préavis au Conseil communal sur le projet de nouveau plan des zones et le nouveau règlement sur le plan d'extension et la police des constructions, adopté par la Municipalité de Saint-Légier – La Chiésaz le 7 juin 1979, deux alinéas ont retenu mon attention:

- *En 1966-67, suite aux importantes modifications apportées par le Grand Conseil à la loi de 1941 sur la police des constructions, devenue loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT), modifications du 30 novembre 1964 qui obligeait les Communes à restreindre leurs zones constructibles à concurrence d'un développement prévisible dans les dix ans.*

- *Le Grand Conseil a adopté le 13 septembre 1976 de nouvelles et importantes modifications à la LCAT, entrées en vigueur le 1er janvier 1977. (...) L'art. 25 ter nouveau spécifie que les zones qui ne sont pas nécessaires au développement dans les dix ans à venir doivent être classées soit en zone agricole, soit en zone de verdure ou autre zone inconstructible, soit enfin en zone intermédiaire (...)*

Dans son Rapport sur ce préavis, la Commission du Conseil communal, écrit un alinéa très intéressant:

Selon la décision du conseil d'Etat et la LCAT, un plan des zones doit prévoir des secteurs à bâtir pour les besoins prévisibles des dix années à venir. Le plan des zones présenté par la Municipalité dans le préavis no 4/80 contient beaucoup trop de secteurs constructibles.

Près d'un quart de siècle plus tard, nous retenons un paragraphe édifiant dans le Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis no 17/2002 concernant l'adoption du Plan directeur communal:

Plan de l'urbanisation (p. 43-44)

La commission relève l'incohérence entre l'objectif 1.1 (p. 39) qui fixe la capacité moyenne de notre commune à 5000 habitants et l'augmentation de l'assiette d'urbanisation telle que proposée dans le plan des pages 43-44. En effet, nous ne jugeons



pas adéquat d'augmenter cette assiette d'urbanisation qui, si l'on se réfère au PGA actuellement en vigueur, est déjà largement suffisante, voire pléthorique.

En 2017, le Service cantonal du développement territorial publiait la liste des Villages et quartiers hors centre devant réviser leur plan général d'affectation (PGA) en raison du surdimensionnement des zones à bâtir. Y figurent en particulier Saint-Légier – La Chiésaz, ainsi que Blonay.

D'autre part, le journaliste donne la parole à un propriétaire mécontent de la gestion communale en la matière, qui rappelle que *les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population*, exigence qui figure à l'art. 4 LAT. Inutile d'en rajouter, tout est dit.

Il ressort de ce qui précède, documents publics à l'appui, que le surdimensionnement de la zone à bâtir est connu et admis depuis 1964 au moins, et que la réduction de la zone à bâtir s'impose. A cet égard, le magistrat interrogé a délibérément arrangé les faits. Cet arrangement avec la réalité objective n'est pas admissible. De plus, en n'informant pas la population sur la nécessité du dézonage et de ses conséquences sur les propriétaires concernés, les municipalités successives ont failli à leur tâche.

En conclusion -et c'est mon unique question-, la Municipalité partage-t-elle avec l'interpellateur le souci d'une information conforme au droit ainsi qu'à la réalité territoriale?

Yves Filippozzi – conseiller communal – 30.09.2025

de m

M. Marc-Henri Pasche, PLR

« Je rebondis sur votre point de M. Yves Filippozzi qui était très intéressant, quoiqu'un peu long pour revenir sur le point précédent. Je suis fort heureux que COMMuneINFO ne donne pas ainsi la parole à tous pour parler politique et que ce journal COMMuneINFO reste bien un tout petit peu apolitique pour qu'il fasse lecture facile à l'ensemble des citoyens. Car si on prend ainsi la parole, et dans un journal, et ailleurs, ici, ça me paraît assez compliqué. Nous sommes clairement affiliés, conseillers communaux et donc la tête dans le guidon par rapport à la chose politique. Mais il faut aussi avoir un langage un peu aisé pour nous maintenir éveillés et avec l'intérêt nécessaire pour pouvoir y répondre et participer. Je retiendrai uniquement votre dernière question, mais néanmoins, je vous invite aussi à faire des raccourcis pour en venir droit au but. Et de nouveau, je reviens sur mon point d'avant, fort heureusement, COMMuneINFO reste un journal d'information ».



9. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

Préavis 24-2025 – Construction d'un pumtrack, de son chemin d'accès et d'une place d'accueil attenante, pour un montant de CHF 710'000.-

Préavis 21-2025 - Plan d'affectiona (PA) en Crausaz

Préavis 27-2025 – Acquisistion de la villa au chemin de Bahyse 24 Acquisitaiton chemin de bahyse 2.. zone utilité publique

Préavis 30-2025 – Assainissement de l'éclairage public et mise en place d'un système de télégestion, pour un montant de CHF 1'265'000.-

Préavis 36-2025 – Budget 2026 de la Commune de Blonay -St-Légier

10. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte,

M. Julien Décombaz, PLR

« Quelques nouvelles du conseil intercommunal de l'ASR.

Nous avons eu une séance jeudi passé, à Vevey.

Pour vous donner une idée des préoccupations actuelles des représentants communaux au conseil intercommunal de l'ASR, je vous fais part des 4 interpellations posées lors de cette séance :

Il y a 2 interpellations en lien avec des faits issus des médias concernant les récentes révélations faites à la Police municipale de Lausanne sur de la discrimination, racisme, antisémitisme, sexisme. Les questions des interpellations portent sur la stratégie de l'ASR si cela se passe chez nous, les moyens mis en place, la manière de traiter ce genre de cas et si l'affaire de Lausanne peut avoir des répercussions sur l'ASR.

Une 3^{ème} interpellation, toujours en lien avec des faits apparus dans les médias ces derniers mois, à savoir les courses-poursuites (et leurs issues fatales, malheureusement, pour celles apparues dans les médias). Les questions portent sur la manière dont l'ASR régule, gère et notifie ces courses-poursuites.

La 4^{ème} et dernière interpellation porte sur les HS du personnel de l'ASR. Effectivement, lors de cette séance, nous devons voter sur le préavis 03-2025, le budget 2026 de l'ASR. Pour les curieux ou ceux qui ont pris le temps de lire le rapport de la COGEST sur le préavis du budget 2026, vous avez pu lire des questions portant sur les HS du service des ambulances de l'ASR. HS qui se montent à un peu moins de 9000 h. Une proposition de solution avait été proposée pour pouvoir voter le préavis sur le budget de manière sereine. L'historique de ces 9 heures, ce n'est pas juste des heures supplémentaires de remplacement, des horaires. Il y a tout un historique avec une décision de la direction de donner à 20 % de compensation de nuit, ce qui fait que du jour au lendemain, il y a beaucoup d'heures qui ont été comptabilisés avec un effet rétroactif.

Néanmoins, quelques jours avant la séance de jeudi passé, une nouvelle information est arrivée. Il y a eu un travail pour affiner les chiffres sur ces heures supplémentaires et il est apparu que finalement, il fallait traiter les heures supplémentaire de l'ensemble du personnel de l'ASR et pas seulement celui du service des ambulances. Nous nous sommes donc retrouvés avec une estimation des heures supplémentaires à fin 2024 de 18'000 heures supplémentaires pour l'ensemble des collaborateurs de l'ASR.

Donc l'interpellation sur ces heures supplémentaires posait plusieurs questions (13 en tout) dont les principales sont : pourquoi l'info ne sort que maintenant ? Des demandes de détails des heures supplémentaires par collaborateurs anonymisés ? comment les faire apparaître dans les comptes 2025 ? comment les provisionner dans le budget 2026 ? quelle stratégie allait mettre en place le CODIR pour restituer ces heures supplémentaires, dans un délai raisonnable, aux collaborateurs ? Quel impact de coût pour cette restitution ?

Cette interpellation, puis le débat sur le préavis 03-2025, budget 2026 de l'ASR, a amené le CODIR à invoqué l'art.81 du règlement du conseil intercommunal de l'ASR et donc à repousser l'adoption de ce préavis à la prochaine séance (novembre 2025). Le temps d'obtenir les réponses aux questions de l'interpellation et de pouvoir voter ce budget de manière sereine et en toutes connaissance de cause.

Dernier point : la maison de la sécurité publique. Il existe désormais un rapport de synthèse sur le sujet. Pour respecter les préséances, ce rapport est passé en premier par le CODIR de l'ASR. Comme la dernière variante



de lieu pour cette maison de la sécurité publique est sur notre Commune, le rapport est actuellement entre les mains de notre Municipalité. Il passera ensuite par le forum des Municipalité en novembre avant de revenir au Conseil Intercommunale de l'ASR.

Moi-même et mes collègues délégués à l'ASR ne manqueront pas de revenir vers vous pour vous tenir informer des avancées des différentes interpellations et préavis ».

M. Pierre Fischer, UCBSL

Serait intéressé à connaître les réponses à ces interpellations lorsqu'elles seront disponibles.

M. Philippe Volet, Président COFIN

« Je profite de ce point pour un léger petit coup de gueule : concernant la CITS, qui n'est pas encore officiellement une intercommunalité. On nous a refilé le bébé à COFIN, d'où mon petit coup de gueule parce qu'on est en plein dans l'étude du budget et en fait ce qui a été demandé aux chefs de groupe c'est de désigner des commissaires et toutes les réponses étaient "oui mais ils ont été aux dernières donc ils sont au courant". Il y a un moment donné, il faut juste se rendre compte qu'on va avoir un mois qui est chargé, on va aligner 4 ou 5 séances.

Je pense qu'on a autre chose à faire que de s'occuper encore de ce genre de choses. Donc, je vous le dis très clairement, c'est la dernière fois que la COFIN envoie quelqu'un à cette assemblée. Les groupes n'ont pas désigné chacun un membre. Quelque chose doit être discuté entre le bureau et les chefs de groupe. Mais ce n'est pas à la COFIN d'aller s'occuper de ça, on a bien assez à faire ».

Mme Fabienne Mottet, Les Vert.e.s

« Pour donner une information supplémentaire, personnellement, j'ai reçu un mail de la secrétaire qu'il fallait désigner quelqu'un et je n'ai pas eu le temps de faire la démarche que l'on me disait qu'il ne fallait pas désigner quelqu'un. Ce n'est pas les chefs de groupe qui ont dit "non, on n'a personne à présenter". Après coup, on a reçu un message du président pour nous dire qu'à terme, il y aurait une commission ».

la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. Propositions individuelles et divers

Mme Marisa Gullo-Ott, PS & Allié.e.s

Souhaite attirer l'attention sur la situation actuelle de la place de jeu de l'Ancien Stand qui est hors service depuis plusieurs mois. En arrivant ce soir, elle a vu que des travaux avaient commencé en début de semaine. Elle aimerait savoir à quelle échéance il était prévu que cette place de jeu soit rénovée ? ou s'agit-il juste de déconstruction ? quel type d'installation remplacera l'ancien ensemble défectueux ? y a-t-il un projet détaillé ? est-ce qu'un plan d'aménagement, un choix des jeux a déjà été établi ? le cas échéant, quand est-ce que la population en sera-t-elle informée ?

M. Syndic

La municipalité a appris au début de l'été que cette place était hors service. Il ajoute que ce n'est pas normal et que cela fera l'objet d'une toute prochaine discussion avec la COFIN.

Mme Marion Brunschwig, PLR

A remarqué qu'il y a un mendiant à la sortie de la Migros. Renseignement pris, cette dernière a répondu qu'elle ne pouvait pas intervenir car cela se passe dans le parking qui ne lui appartient pas. Elle est d'avis que ce n'est pas normal et produit un mauvais effet pour la commune. Elle demande si la municipalité compte entreprendre des démarches.

M. Bernard Degex, Municipal

Répond qu'un courrier sera aux Retraites Populaires, propriétaire du parking. Si le mendiant se déplaçait sur le domaine public, à ce moment-là, ce sera à l'ASR d'intervenir.



M. Joey Fares, ELU

« J'ai aussi un petit coup de gueule ce soir. Cela concerne les chantiers sur la route des Deux Villages, entre la pompe à essence et l'Auberge communale. Je vois que c'est écrit 15 mois, ce qui est assez énorme pour 150 mètres. On commence aussi en automne, moi je suis un peu surpris. Bientôt c'est l'hiver, je ne pense pas qu'on construit des routes en hiver. La voie de dégagement qui passe par un autre chantier, par une zone 30 km/h, trois écoles, des terrains de sport et une église avant d'arriver de l'autre côté, 150 mètres ; c'est pas mal ! Il y a d'autres chemins, je pense. J'en ai vu deux ou trois sur Google Maps il y a deux minutes. Donc c'est possible. Et c'est un détour important, je trouve, pour une période aussi longue.

J'avais une question sur les entreprises : il y a la crêperie et d'autres qui sont sur ce chemin. J'aimerais bien savoir ce qui est prévu pour les aider dans cette période de travaux; si quelque chose est prévu ?! Je vois aussi qu'au centre de Blonay, on nous indique que pendant 30 mois ça va être difficile de circuler : j'aimerais bien savoir pourquoi c'est aussi long ? est-ce qu'il serait possible d'ouvrir une autre voie ? »

M. le Syndic

Répond que l'ASR a été mandatée pour revoir la sécurisation des sites et les voies de circulation.

M. Bernard Degex, Municipal

Pour ce qui est de l'accès depuis l'autre côté de la commune, les bus scolaires peuvent accéder jusqu'à Clos Béguin. Il y a également les questions concernant l'accès à la piscine, l'accès à la bibliothèque, etc.

Signalisation : on a pu constater qu'il y avait 2-3 incohérences, et c'est notamment sur ce point-là que l'ASR a été mandatée pour contrôler toutes les signalisations de manière à ce soit cohérent. 30 mois de travaux : il s'agit des travaux sur le Crêt, qui occasionnent quelques soucis au giratoire de la Pierraz, avec le débouché de la route de Vevey sur ce giratoire.

Tous ces questionnements et problèmes sont pris au sérieux, et cela ne veut pas dire qu'il y aura nécessairement 15 mois de travaux et fermeture de la route.

Les commerçants et les habitants : ces derniers ont trouvé des solutions acceptables pour cette période de travaux qui était indispensable. Il y a de nombreux travaux qui font que ce n'est un mois par 10 mètres.

M. Pascal Vienet, UCBSL

Il a toujours été informé que le chemin de Ferrière n'était pas fait pour le transport routier et les poids lourds. Or il y a 15 jours, il s'est retrouvé nez à nez avec un camion qui descendait avec 8 voitures sur ses remorques. Juste après, un camion avec une remorque. Ceci l'a interpellé et il a constaté que le signal "interdiction aux poids lourds" avait été recouvert au début de la route de Fenil. Il aimerait donc savoir pourquoi il est recouvert et pourquoi l'autorisation est donnée à ces poids lourds de descendre ce chemin, alors qu'il n'est pas stable et pas fait pour ce genre de véhicules ?

M. le Syndic

Répond que la municipalité va se renseigner auprès de l'ASR.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion et souhaite à toutes et tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 21h41.

Le Président

La secrétaire

Charles Morard

Ariane Wunderli



Septembre 2025

Objet : Transmission d'une lettre ouverte concernant la situation aux VMCV

Mesdames, Messieurs,

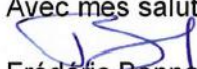
Je me permets de vous adresser, en tant qu'ancien collaborateur des VMCV, une lettre ouverte (ci-jointe) relative à la situation de cette entreprise.

Mon souhait est que cette lettre puisse être transmise et lue lors de votre prochain Conseil communal, afin que l'ensemble des conseillers communaux en prenne connaissance.

Cette démarche est animée par un souci de transparence et par la volonté de contribuer à une meilleure sécurité et à une gouvernance plus saine au sein d'une entreprise dont votre commune est actionnaire.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et reste, le cas échéant, à disposition pour tout complément d'information.

Avec mes salutations respectueuses,


Frédéric Bonnard
Ancien collaborateur des VMCV



Septembre 2025

Lettre ouverte aux Conseils communaux actionnaires des VMCV

Mesdames, Messieurs,

Cette lettre est transmise par un ancien collaborateur des VMCV, ayant eu connaissance des actions du groupe Agir, afin d'apporter quelques précisions importantes sur des événements récents et sur la réalité du terrain.

Contrairement à ce qui a été relayé dans la presse, il n'a jamais été question d'une "menace de grève" de la part des chauffeurs avant le Montreux Jazz Festival. La réalité est beaucoup plus simple : certains ont tiré la sonnette d'alarme sur une situation de surcharge, rappelant que la loi interdit à un chauffeur de prendre la route dans ces conditions. Il s'agissait donc d'une obligation légale, et non d'une posture revendicative. Pourtant, à l'époque, ce refus de rouler aurait été considéré par la hiérarchie comme un abandon de poste, ce qui en dit long sur la manière dont ces alertes pouvaient être reçues.

Cette clarification est essentielle, car l'étiquette de "fauteurs de troubles" qui a été collée aux membres du groupe Agir nuit à la compréhension de leur démarche. L'objectif n'a jamais été de bloquer l'entreprise ou de nuire à son image. Il s'agissait uniquement de protéger les passagers, les chauffeurs et la population. Ce qui mérite aujourd'hui d'être dénoncé, ce sont les incohérences et les lacunes persistantes de la gouvernance actuelle, qui fragilisent la sécurité et la confiance.

Depuis plusieurs années, de nombreux signaux d'alerte remontent du terrain. L'accident de La Tour-de-Peilz, heureusement limité à des dégâts matériels, aurait pu tourner à la catastrophe si des piétons avaient été touchés. Cet événement ne doit pas être attribué uniquement à l'état de santé du chauffeur impliqué, mais aussi au cadre de travail qui pèse lourdement sur le personnel.

Dans mon cas : une mesure disciplinaire rétroactive dont la procédure n'a pas respecté la Convention Collective de Travail. L'entretien intermédiaire prévu n'a jamais eu lieu et, lorsque j'ai dû relancer pour être entendu, le motif justifiant la sanction avait changé. Le procès-verbal établi à cette occasion contenait même un propos que je n'avais jamais tenu et que l'on a tenté de me faire signer quelques mois plus tard, sans me laisser l'opportunité de le relire. De tels procédés auraient pu me valoir des sanctions supplémentaires, voire un licenciement. J'avais d'ailleurs pris conseil auprès d'un syndicat, qui a estimé que la situation était tellement évidente qu'une personne sensée verrait d'elle-même que « quelque chose ne jouait pas ».

Ce climat m'a finalement conduit à un arrêt pour burn-out, après plus de trente ans de carrière sans interruption où je n'avais jamais connu une telle épreuve. J'ai ensuite pris la décision de démissionner de mon plein gré, car les VMCV n'ont jamais eu matière à me licencier. Mon avenir professionnel en interne était compromis, mais à l'extérieur je reste parfaitement éligible et reconnu pour mes compétences. J'ai alors fait le choix de



consacrer mon énergie à changer d'entreprise, plutôt que de me lancer dans un combat pénal pour obtenir réparation ou justice.

J'ai même tenté récemment une postulation spontanée, rédigée sur un ton certes piquant, mais toujours factuel. Le but n'était pas uniquement de proposer mes compétences, mais aussi de mettre en lumière les incohérences de l'entreprise : comment refuser un collaborateur expérimenté, déjà au fait des problèmes internes, dans un contexte de pénurie de chauffeurs ? Cet échec est en soi révélateur d'un management qui peine à faire coïncider ses discours et ses actes. La réponse que j'ai reçue de la directrice est d'ailleurs révélatrice : elle a accidentellement – ou volontairement – retiré les ressources humaines de la discussion, et a mis en copie à la place le directeur opération, celui-là même qui avait paraphé le procès-verbal problématique évoqué plus haut. Ce choix soulève des questions sérieuses sur la transparence et la cohérence de la procédure.

Pour mémoire, une copie anonymisée d'un courrier adressé à la directrice avant son entrée en fonction est jointe à cette lettre. Ce document n'est malheureusement pas daté, car il avait été envoyé par courrier postal à l'époque, mais il remonte à la fin décembre 2023. Il démontre que la problématique était connue dès son arrivée, sans qu'aucune mesure significative n'ait été prise par la suite. J'avais déjà porté ces préoccupations jusqu'au président du Conseil d'administration, sans obtenir de réponse de fond.

Au vu de la gravité des faits et du risque qu'ils font peser sur la sécurité publique, il apparaît aujourd'hui nécessaire qu'un audit indépendant et approfondi soit mandaté par les communes actionnaires. Cet audit devrait porter sur l'ensemble de la hiérarchie et du fonctionnement interne des VMCV, et inclure une vérification objective des compétences et des qualifications des personnes actuellement en place, afin d'établir si elles disposent réellement de la formation requise pour assumer leurs responsabilités. Il devrait également permettre d'encourager les chauffeurs à parler ouvertement, en leur garantissant qu'ils pourront témoigner librement sans risque de représailles de la part de la hiérarchie. L'objectif n'est pas de stigmatiser, mais de garantir que chacun est à sa juste place et que la sécurité comme la qualité du service public sont pleinement assurées.

Un tel processus aurait aussi pour effet de limiter le turnover chronique des chauffeurs et du personnel RH, en renforçant la confiance, la stabilité et l'attractivité de l'entreprise.

Le cas échéant, si cet audit devait confirmer les lacunes de gouvernance dénoncées depuis plusieurs années, les communes devraient se tenir prêtes à envisager des mesures de surveillance renforcée, pouvant aller jusqu'à une mise sous tutelle temporaire de l'entreprise, afin de garantir la sécurité des usagers et la transparence dans la gestion.

Avec tout le respect dû à votre engagement politique,
Un ancien collaborateur des VMCV



Chère Madame Beglinger Fëdorova,

Je me présente, [REDACTED] conducteur de bus aux transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV). Je suis arrivé en [REDACTED] 2018 dans l'entreprise, soit quelques [REDACTED] avant l'entrée en fonction de l'ancienne directrice. En février 2018, le journal 24 Heures relatait le manque de personnel de conduite et le refus par le conseil d'administration du budget ad hoc. C'est donc en connaissant la situation que je me suis engagé chez VMCV [REDACTED]

Je prends l'initiative de vous écrire avant votre entrée en fonction pour vous décrire la situation interne aux VMCV telle que je la perçois à l'heure actuelle. J'ajoute que si Monsieur Bonzon ne m'avait pas convaincu, [REDACTED] de rester, j'aurais certainement déjà démissionné.

Les propos qui suivront n'engagent que moi, ils sont une synthèse des cinq dernières années et sont le fruit de mes observations. L'ordre chronologique est respecté, je n'ai cependant pas les dates exactes.

L'ancienne directrice, venant de La Poste, n'avait qu'une connaissance limitée dans le secteur du transport public. Elle a naturellement fait confiance à ses subordonnés.

Il semblait évident que le Chef du Service Exploitation prenait clairement les décisions. Il sera nommé par la suite Directeur Opérations (poste créé à ce moment). Pour le remplacer à son ancien poste, je me souviens en outre de trois personnes. La première a été remerciée après trois mois et les deux autres ont disparus après une longue absence.

Moins de deux ans après mon arrivée, nous avons été informés du départ immédiat et sans explications du Directeur Opérations. Sa compagne, qui occupe également un poste clé, a continué à travailler dans l'entreprise. Etant donné le risque de violation du secret professionnel, je n'ai pas compris ce choix.

Le nombre élevé de nominations comme Chef du Service Exploitation de personnes n'ayant pas d'expérience, suivies de leur départ après quelques mois seulement, n'a pas amélioré la situation. Cette période de flottement a donné plus de pouvoir aux chefs de groupe, se substituant aux ressources humaines et décrétant notamment que toutes les demandes et communications aux autres secteurs ou à la direction devaient impérativement passer par leur service. J'ignore qui est à l'origine de cette décision.

J'ai pris un congé sabbatique de [REDACTED] mois et à mon retour [REDACTED] la situation avait encore été péjorée. La présence des chefs de groupe ne va pas au-delà de 20 heures en semaine et de 17 heures le week-end. Leur activité principale était devenue la surveillance du personnel roulant sous l'égide du Directeur Opérations et du Chef du Service Exploitation (Ad Intérim) actuellement en place. Ceux-ci ont d'ailleurs une fâcheuse tendance à distribuer facilement des sanctions. Lors de nominations internes et externes, il paraît évident que le favoritisme prime sur les compétences.

La directrice avait annoncé son départ pour décembre 2023, mais elle est partie précipitamment en juin. En septembre 2023, un collègue dénonçait nos conditions de travail dans le 24Heures. Depuis, nos chefs de groupe ont changé d'attitude et leurs supérieurs sont devenu discrets.



J'ajouterai quelques remarques :

- Le comportement de la hiérarchie actuellement en place n'est pas étranger à la crise que l'entreprise traverse actuellement. Il n'y a plus beaucoup de personnel dans l'administration qui ait une réelle expérience dans le domaine du transport et des particularités de la route. Les conducteurs sont considérés comme des exécutants et les retours d'expérience de leur part sont rarement pris en compte. Il y a eu des audits au niveau du roulement mais aucun, à ma connaissance, de l'administration qui ne s'est jamais remise en question. Le personnel du roulement n'a plus confiance en cette administration. Nombre de mes collègues sortent de leur silence n'ayant plus peur d'éventuelles sanctions.
- Le nombre de départ des conducteurs est élevé. Sur les douze que nous étions dans ma volée, il ne reste que moi : un a été licencié et les dix autres ont démissionné dans les trois ans après leur arrivée. Après cinq ans chez VMCV, je dois faire partie de la dizaine de chauffeurs ayant le plus d'ancienneté.
- Après chaque départ soudain d'un membre de l'administration, les échos d'un passé professionnel négatif dans l'entreprise précédant son arrivée aux VMCV font surface.
- Les problèmes d'exploitation comme les temps de parcours, la construction des tours de service prenant en compte le facteur humain, la réalité du terrain, n'ont jamais été révisés en profondeur. Les modifications apportées pour 2024 basées uniquement sur les données du système embarqué ont accentué ce problème.
- L'augmentation considérable du personnel au sein de l'administration qui nécessita une réaffectation et le déplacement au fond de la remise de l'ancien local de pause des chauffeurs a contribué à creuser le fossé (volontairement ou pas) entre l'administration et le personnel de roulement.

J'ai moi-même été gratifié d'une mesure disciplinaire (toujours en cours) entachée d'irrégularités et maintenue après mon recours dénonçant les nombreux vices de forme sur les procédures et les véhicules. Le chef de groupe qui m'a soutenu a été rétrogradé conducteur et mes courriels depuis sont restés sans réponse. Cela, malgré mon avertissement d'une dénonciation de ces irrégularités aux autorités judiciaires et à l'office fédéral des routes.

Le but de ma démarche est de vous informer de la situation dans l'entreprise telle que je la vis. Je ne peux que vous suggérer d'avoir un contact direct avec les conducteurs, afin de ne pas répéter les erreurs de l'ancienne directrice qui a fait une confiance aveugle à ses subordonnés. Votre tâche est immense pour rendre son attractivité aux VMCV. J'ai pleine confiance en vos capacités de management au vu des informations transmises dans la communication nous annonçant votre nomination !

En espérant avoir retenu votre attention, je reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le ressenti d'un membre de la base du personnel de cette entreprise.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, mes sincères salutations.

[Signature]